

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2018

Syndicat du

SMAEP 4B Ouest

Population desservie : 11 584 habitants

Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine qui relève de la compétence de l'Etat, est exercé par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et plus particulièrement par le Pôle Santé Publique et Environnementale de la délégation départementale des Deux-Sèvres. Les prélèvements ont été réalisés par un laboratoire agréé par le Ministère de la Santé.

Présentation de l'Unité de Distribution d'eau (UDI) :

Une unité de distribution est une zone géographique desservie par une qualité d'eau homogène et gérée par un seul maître d'ouvrage. Il y a quatre UDI sur le secteur Ouest du syndicat : Belle et Boutonne (UDI A), Les Fosses (UDI J), Le Vert (UDI K) et Prissé St-Etienne (UDI L).

La production et la distribution d'eau sont assurées en régie syndicale.

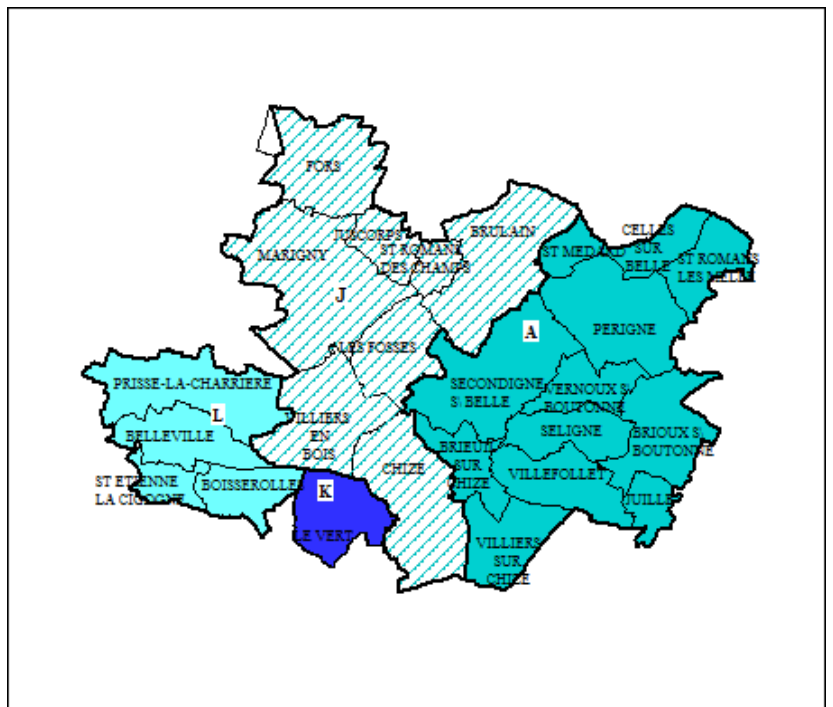
Origine de l'eau :

UDI A : Alimentée par un mélange d'eaux de différents captages situés sur les communes de Brioux-sur-Boutonne, Luché-sur-Brioux, Périgné, Lusseray et Fontenille-Saint Martin d'Entraigues.

UDI J : L'eau provient d'un mélange d'eau issu des deux captages du Pré de la Rivière (ancien et nouveau), situés sur la commune de Chizé ainsi qu'un appoint provenant des captages de La Touche et Le Boulassier, situés sur la commune de Périgné. Le hameau des Sanguinières à Fors est alimenté par un achat d'eau au syndicat de la Courance.

UDI K : L'eau que vous consommez provient d'achats d'eau auprès de la R.E.S.E. qui exploite six captages situés sur les communes de Dampierre-sur-Boutonne, Juicq et Saint-Vaize (Charente-Maritime). Il faut noter que certains écarts de l'UDI K (commune du Vert) sont inclus dans l'UDI J

UDI L : L'eau que vous consommez provient d'un mélange d'eau issu des deux captages situés sur la commune de Prissé-La Charrière : le captage des Renfermis (F2), le captage de la Vallée des Alleuds (F3).



Protection des ressources : Les captages alimentant la collectivité bénéficient de périmètres de protection réglementaires.

Traitement : L'eau bénéficie d'une désinfection avant d'être distribuée à la population. Un traitement du fer est effectué sur l'eau des captages de La Cantine sur le site de Lusseray et du captage de La Touche sur la commune de Périgné.

Contrôle : Sur l'année 2018, **38 analyses (949 paramètres recherchés)** ont été réalisées sur l'eau distribuée conformément aux modalités du code de la santé publique relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES Moyennes 2018	UDI A	UDI J	UDI J	UDI K	UDI L	Valeurs limites de qualité
			Les Sanguinières			
TURBIDITE (en NFU)	0.40	0.15	0.5	0.22	0.03	2
DURETE (TH en °F)	33.2	37.2	33.9	34.5	39.5	
FLUOR (en µg/l)	490	260	320	150	150	1500 µg/l
NITRATES (en mg/l)	12.9	30.4	31.3	28.1	24.8	50 mg/l

Bactériologie ➤ Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins de contamination fécale, ont présenté une excellente qualité pour l'ensemble des analyses (conformité aux normes).

Turbidité ➤ La turbidité caractérise la transparence de l'eau. En 2018, aucun dépassement de la référence de qualité n'a été observé en distribution sauf un dépassement ponctuel sur l'UDI A.

Dureté ➤ La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. L'eau distribuée est dure.

Fluor ➤ Le fluor est bénéfique à doses modérées (entre 500 et 1500 µg/l dans l'eau de consommation) pour la prévention des caries dentaires. L'eau alimentant le syndicat **en renferme une quantité significative** sur l'UDI A et des apports complémentaires par des comprimés ou par du sel fluoré ne sont pas nécessaires. Ces apports sont possibles sur les UDI J, K et L.

Nitrates ➤ Les nitrates sont des produits fertilisants utilisés pour la croissance des plantes. La totalité des mesures **est inférieure à la valeur limite de qualité réglementaire**.

Pesticides ➤ Les pesticides (désherbants, fongicides et insecticides) sont utilisés pour le traitement des cultures, des jardins, des voiries, etc... Les recherches effectuées en 2018 à la sortie des réservoirs et des usines sont toutes restées **inférieures à la valeur limite de qualité** admise en distribution.

Plomb ➤ Aucun branchement public en plomb n'a été répertorié sur le service d'eau au dernier recensement.

Avis Sanitaire : Eau de bonne qualité

Conseils et recommandations pour consommer une eau de qualité :

➤ Lorsque vous vous absentez de votre domicile pendant plusieurs jours, il y a un éventuel risque de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée dans les canalisations. Il est recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever** pour des besoins alimentaires.

➤ Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais** quelques heures avant de la consommer.

➤ Si vos canalisations et **branchements** privés sont **en plomb** il est **fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il faut la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou tirer une chasse d'eau. Ceci réduira les quantités de plomb dissous dans l'eau.

➤ **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Tout ouvrage privé (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doit être déclaré en mairie. Il ne doit en aucun cas être connecté sur le réseau intérieur d'eau potable.

Pour plus d'informations... Veuillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé
Sur le site <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/qualite-de-leau-du-robinet>